

Conseil de gouvernement

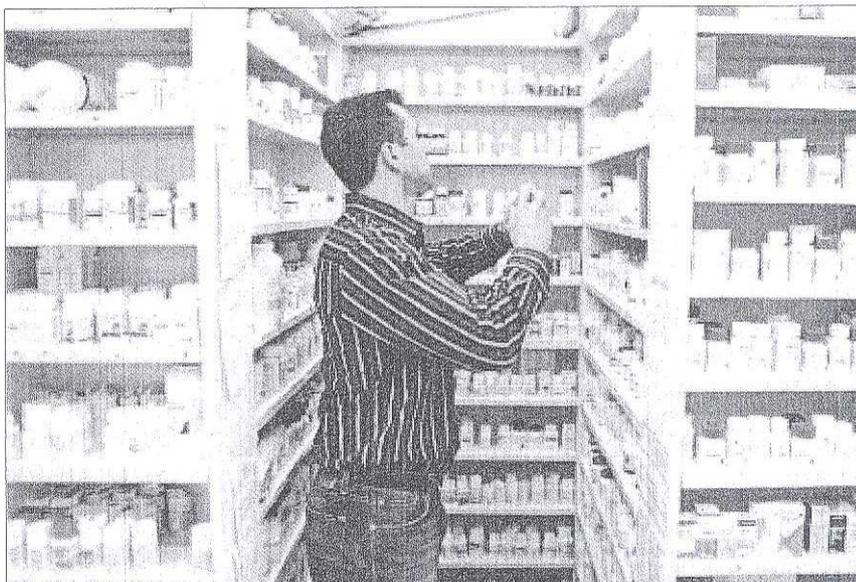
Baisse officielle des prix de 800 nouveaux médicaments

En attente depuis quelques semaines, la baisse des prix de 800 médicaments est désormais officielle. Le Conseil de gouvernement réuni vendredi a adopté un projet de décret présenté par le ministre de la Santé, El Hossein El Ouardi, fixant les nouveaux prix de vente.

Après une baisse des prix de 320 médicaments en septembre 2012, le ministère de la Santé a rendu officielle sa décision de baisser les prix de 800 nouveaux médicaments. L'annonce faite par le ministre de la Santé, El Hossein El Ouardi entre dans le cadre du projet de décret numéro 2-13-852, relatif aux conditions et modalités de fixation des prix publics de vente des médicaments fabriqués localement ou importés. Ledit projet de décret a été adopté le vendredi dernier par le conseil de gouvernement, il entraînera selon ses élaborateurs, une baisse allant de 50 à 60% pour certains médicaments. Selon le porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi qui s'exprimait lors d'un point de presse à l'issue du conseil de gouvernement, cette mesure entre dans le cadre d'une large approche participative, visant la baisse des prix de plusieurs médicaments et les rendre accessibles à la population à travers des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité des pouvoirs publics. El Khalfi a affirmé que le nouveau décret mettra en place des nouvelles règles dans la fixation des prix des médicaments. Il prévoit, entre autres, l'uniformisation de ces règles entre les médicaments fabriqués localement

et ceux importés tout en renforçant la transparence à l'égard des consommateurs des produits pharmaceutiques à travers la publication au Bulletin officiel de la décision ministérielle relative aux prix des médicaments.

Cependant, si l'adoption du projet de décret a été assez fluide lors de la réunion du conseil du gouvernement, le ministre de la Santé a dû faire face à plusieurs contraintes lors de l'élaboration du texte. Une guéguerre avait éclaté entre les trois parties concernées par cette baisse, à savoir, le ministère de la Santé, les industriels des médicaments et les pharmaciens d'officine. L'origine du désaccord n'est pas la baisse des prix en soi, révèle des sources journalistiques, mais plutôt le mode de calcul de cette baisse. Dans ce sens, les industriels avaient dénoncé l'incompatibilité du projet avec l'accord passé entre le département de la Santé et les représentants des industriels et qui a été conclu en juillet 2011, visant l'amélioration de l'accessibilité du médicament pour l'ensemble de la population. Dans un communiqué publié en septembre dernier, les industriels se disaient « inquiets » vis-à-vis du projet. De leur côté, les pharmaciens tirent la sonnette d'alarme sur un secteur en « mauvaise passe ». Pour eux tout emboîtement sur leur marge



Un grand nombre de médicaments sera désormais plus accessible aux plus démunis.

qui « ne dépasse pas les 8 à 10% dans les meilleurs des cas » pourrait contraindre plusieurs pharmacies à fermer boutique.

Pour sa part, le ministre de tutelle, M. El Ouardi a tenu sa promesse de poursuivre la baisse des

prix des médicaments en mettant en œuvre les recommandations issues des études scientifiques sur les prix des médicaments au Maroc, notamment celle du Conseil de la concurrence en 2009 et qui a démontré que le

prix des médicaments au Maroc est anormalement élevé et que la problématique du prix des médicaments constitue une vraie barrière à l'accès des citoyens aux soins. ■

Ayoub Lahrache

La baisse sera médiatisée

La nouvelle baisse des médicaments décidée dans le cadre du projet de décret 2-13-852 relatif aux conditions et modalités de fixation des prix publics de vente des médicaments fabriqués locale-

ment ou importés fera l'objet d'une large campagne de communication afin d'informer les citoyens ainsi que les pharmaciens sur les nouveaux prix des médicaments.

A rappeler que cette baisse est

la troisième en son genre après une première baisse survenue en fin 2011 et qui a touché plus de 400 médicaments, suivie d'une seconde baisse en septembre 2012 touchant 320 médicaments.